

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur des demandes approuvant :

- pour un bâtiment projeté sur le lot 1 851 391 (1300, boulevard René-Lévesque Ouest), sur la portion nord de l'îlot, entre les rues de la Montagne et Drummond, un pourcentage de la superficie des façades à l'alignement sous les 60 % demandés et à la hauteur minimale du basilaire qui est de 12,5 m plutôt que les 30 m requis, et ce, en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation aux articles 10, 11 et 61 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1124400008];

- pour un bâtiment projeté sur le lot 1 851 340 (1400, boulevard René-Lévesque Ouest entre les rues Mackay et Lucien-L'allier), des alignements de construction jusqu'à 4 mètres sur le boulevard René-Lévesque et la rue Mackay et jusqu'à 65,2 mètres sur la rue Lucien-L'allier et un pourcentage de la superficie des façades à l'alignement sous les 60 % demandés et ce en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation aux articles 61 et 70 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1124400016]

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 3 avril 2012, à 19 h, à la salle du conseil de l'arrondissement, au 800 boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Des renseignements concernant ces demandes peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 17 mars 2012

France Labrecque
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie